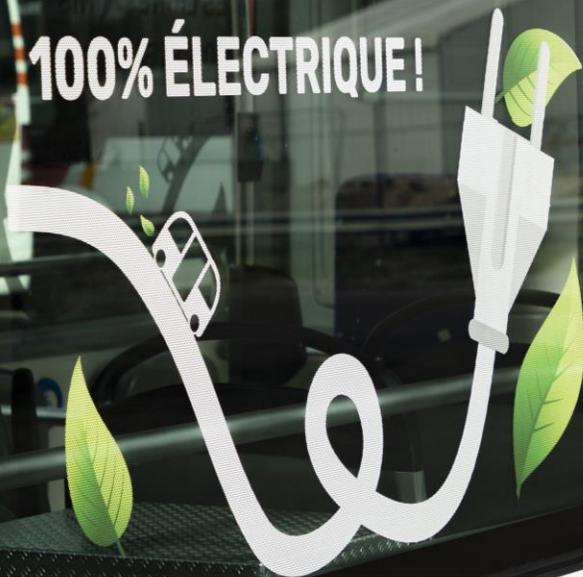


LES LIGNES MINIS
100% ÉLECTRIQUE !



L'ELECTRO MOBILITE

Quels enjeux et stratégies
pour les territoires bucco-
rhodaniens ?

L'ÉLECTROMOBILITÉ

QUELS ENJEUX POUR LES ENTREPRISES ET LE SECTEUR PRIVÉ ?

Thierry VANDERDONCKT

Directeur Développement Entreprises à EDF et Président de l'Association
Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée (LEHV)

Frédéric GIRAUD

Responsable Expert Mobilité (LIDL)

Julien PASQUIER

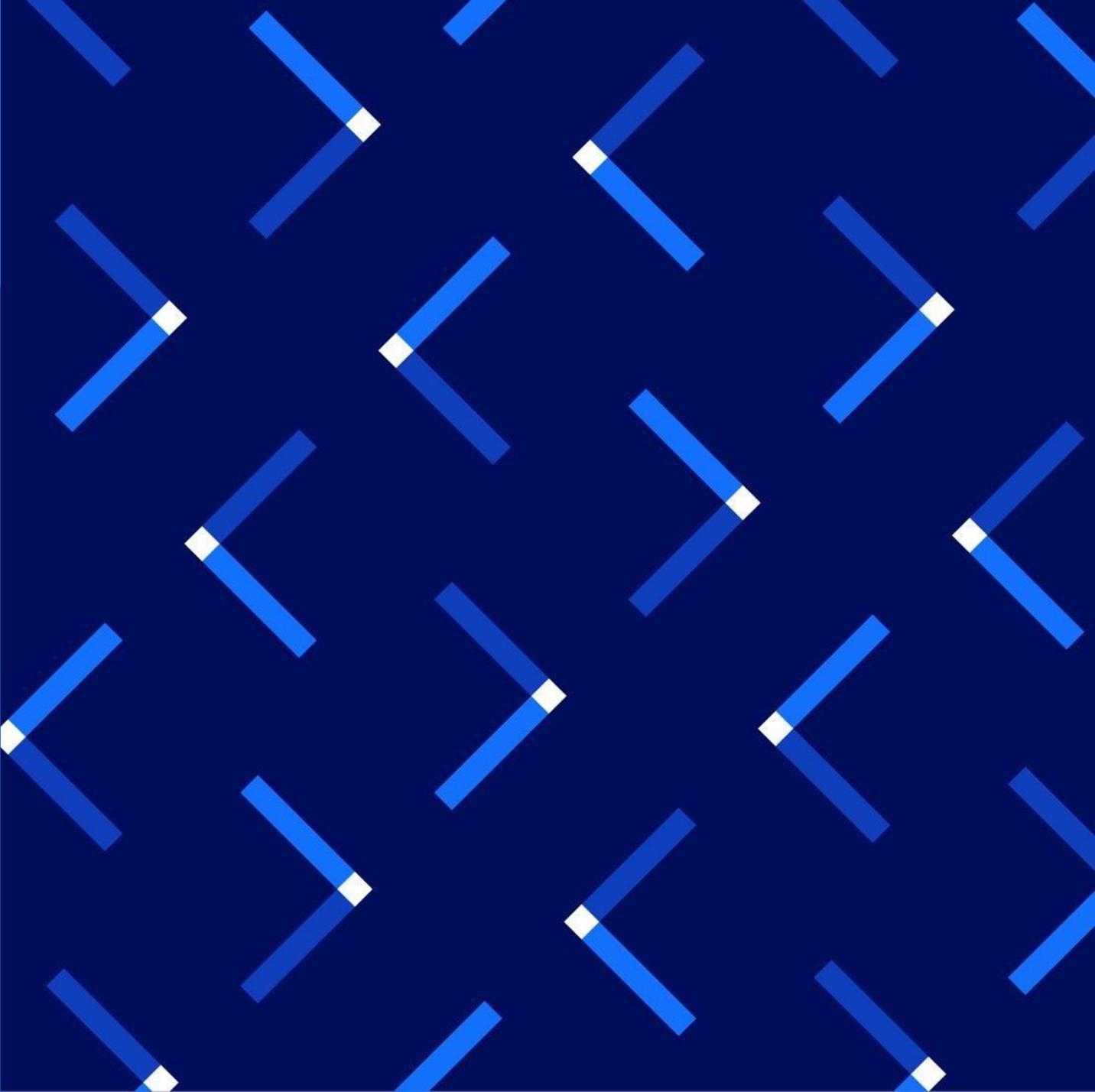
Chargé de missions Prospectives (Vinci Autoroutes)

Thierry VANDERDONCKT

Directeur Développement Entreprises à
EDF et Président de l'association Les
Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée (LEHV)



Les solutions de
mobilité
électrique qui
changent tout



La loi d'Orientation des Mobilités (LOM)



LES OBLIGATIONS D'ÉQUIPEMENT ET DE PRÉ-ÉQUIPEMENT DES PARKINGS

LOM :
des nouvelles obligations pour les parkings non résidentiels

Parkings neufs ou rénovation importante³

Permis déposés depuis **mars 2021** :

Parkings >10 places	1 place sur 5 pré-équipée (20%)	Au moins 1 place équipée
Parkings >200 places	1 place sur 5 pré-équipée (20%)	Au moins 2 places équipées

Parkings existants (privés ou publics)

Parkings > 20 places : obligation d'ici 2025 **d'équiper au moins 5% des places** de parking ¹

N.B dérogation pour les PME, qui ne sont pas soumis à l'obligation d'équipement. (définition PME : < 250 salariés et < 50 M€ de CA ou bilan annuel < 43 M€).

Équipement : installation d'une borne de recharge

Pré-équipement : Faciliter la mise à disposition de l'énergie au point de charge (TGBT et fourreaux) et prévoir la puissance nécessaire en fonction de la taille du parking,



LES OBLIGATIONS RELATIVES AUX FLOTTES

Des obligations pour les flottes

Flottes privées > 100 véhicules < 3,5t

Au 1^{er} janvier 2022, lors du renouvellement annuel de leur flotte, obligation pour les flottes privées >100 d'avoir **au minimum 10% de véhicules à faibles émissions**
Seuil progressif jusqu'à **70% d'ici 2030** ². Les leasers sont concernés directement sur les flottes louées à leurs clients

Location courte-durée

Lors du renouvellement de leur parc, les loueurs doivent acquérir **a minima 20% de véhicules à faibles émissions. Ce seuil va augmenter progressivement d'ici 2030.**

¹ Sauf si le coût des travaux d'adaptation du réseau (en amont du TGBT) excède le coût total des travaux et équipements en aval. Le cas échéant, le nombre de bornes est réduit

² Seuil fixé à 50% par la LOM : amendement de la Loi Climat et Résilience pour le porter à 70%

³ Article 64 LOM modifie l'article L 111-3-4 du code de la Construction de l'Habitation - Une rénovation est qualifiée d'importante lorsque son montant représente au moins un quart de la valeur du bâtiment hors coût du terrain

La puissance de charge des bornes

Temps de charge moyen pour récupérer 150km d'autonomie



Bornes 7 kW



Jusqu'à 150km d'autonomie récupérés en 3h*



Bornes 22 kW



Jusqu'à 150km d'autonomie récupérés en 1h en fonction de la capacité de votre véhicule.*



Bornes 50 kW



Jusqu'à 150km d'autonomie récupérés en 30min*



Bornes 150 kW



Jusqu'à 250km d'autonomie récupérés en 15min*

Définir votre projet sur un parking privé

Pourquoi passer au véhicule électrique ?

- ▶ **Engagement et image** de votre entreprise vis-à-vis de vos parties prenantes : faibles émissions de CO₂ et de particules en roulage
- ▶ **Coûts** de maintenance, d'entretien, de carburant moindre
- ▶ Renforcement progressif des **réglementations**, exemples : les zones à faible émission, obligations d'équipement
- ▶ **Grand confort** de roulage (silence, absence d'odeur, absence de vibration) et de conduite
- ▶ **Aides financières**

A quels véhicules souhaitez-vous destiner les bornes sur votre parking ?

- Aux véhicules de votre flotte d'entreprise
- Et/ou aux véhicules de vos employés
- Et/ou aux véhicules de vos prestataires
- Et/ou aux véhicules de vos visiteurs

De quels types de véhicules s'agit-il (véhicules particuliers, utilitaires/livraison) ?
Quelles sont leurs caractéristiques (triphase, capable de se charger à 22kW...) ?

Quelles sont les habitudes de ces différents véhicules ?

- Durée de présence sur votre parking
- Jours et horaires de présence sur votre parking
- Distances parcourues par les véhicules

Quel sont les caractéristiques de votre site ?

- Plafond de puissance électrique et contrat de fourniture
- Emplacement des places souhaitées pour les bornes
- Autres usages électriques

Associez ombrières PV & Bornes de recharge intelligentes

Contribuez activement à la transition énergétique et valorisez votre politique environnementale



AVANTAGES

DES BORNES DE RECHARGE INTELLIGENTES

- Gérer les accès à vos bornes, suivre les recharges et facturer les utilisateurs
- Piloter la recharge pour les programmer au moment le plus opportun



ASSOCIATION

DES OMBRIÈRES ET DES BORNES DE RECHARGE

- Réaliser des économies sur vos travaux en mutualisant l'installation des ombrières et des bornes
- Profiter du projet d'ombrières pour se mettre en conformité avec la réglementation sur l'équipement de bornes de recharges (LOM)
- Réduire la dépendance énergétique et économiser sur les factures d'électricité



AVANTAGES

DES OMBRIÈRES ÉQUIPÉES DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

- Devenez énergétiquement indépendant en mettant à profit l'espace disponible sur votre parking pour produire ou vendre votre propre électricité verte
- Apporter du confort à vos usagers en protégeant vos places de stationnement du soleil et des intempéries
- Améliorez votre engagement RSE

Intérêt réglementaire du couplage PV + IRVE

Avec l'offre ombrières photovoltaïques + Bornes de recharge, le Client se met en conformité avec la double réglementation : LOM + Loi d'accélération des ENR et opte pour la production et la consommation d'une énergie verte



Obligation bornes de recharge



Parking
> 20 places



Obligation réglementaire
1 place équipée toutes les 20 places



Date limite
2025



Obligation Photovoltaïque



Parking
> 1 500 m²



Obligation réglementaire
50% des places solarisées



Date limite
2028



Frédéric GIRAUD

Responsable Expert Mobilité (LIDL)



Historique

2016 :
Première borne

Fin 2021 :
330 SPM équipés
900 PDC installés

Fin 2022 :
3 bornes /jour installées
650 SPM équipés
2400 PDC installés

Octobre 2023 :
806 SPM équipés
4 096 PDC

2025 :
9 000 bornes
100% des SPM



Début 2022 :
Passage au
paiement

2024 :
Intégration du
réseau sur
l'application Lidl+



Les bornes chez Lidl

2 047 Bornes installées pour 4 096 points de charge

- / 1 433 Bornes AC
- / 615 Bornes DC

806/1 600 Supermarchés équipés en bornes

- / Dont 521 supermarchés équipés de bornes DC (minimum 50kW)
- / Rendre la charge rapide accessible à tous les territoires et pas uniquement sur les axes autoroutiers
- / Objectif de 100% des supermarchés équipés pour 2025



-  Supermarché équipé uniquement en AC
-  Supermarché équipé en DC



Les STATION chez Lidl

 4 i-Stations ouvertes

 2 i-Stations inaugurées en 2023

 Lidl - Landivisiau

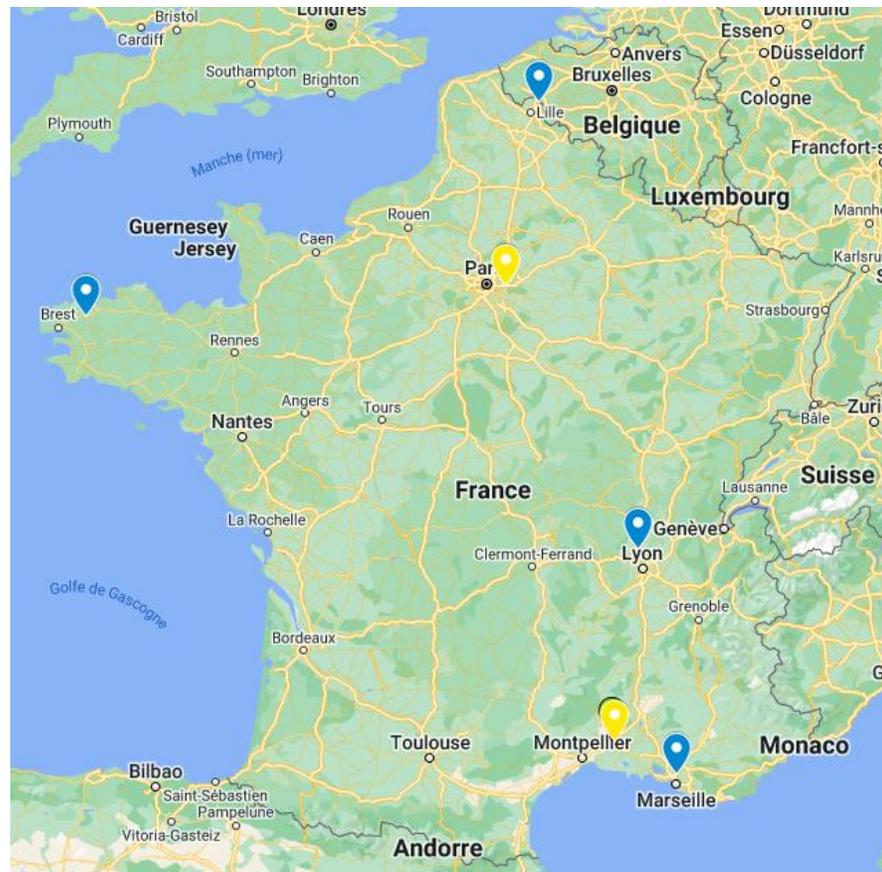
 Lidl - Tourcoing

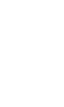
 Lidl - Villefranche

 Lidl - Pennes Mirabeau

 Lidl - Croissy beaubourg

 Lidl - Nimes



													
1 prise CCS	1 prise CCS	1 prise CCS	1 prise CCS	1 prise CCS	1 prise CCS	1 prise CCS	1 prise CCS	1 prise CCS	1 prise Chademo	1 prise T2	1 prise T2	1 prise T2	1 prise T2
360kW	180kW	180kW	180kW	180kW	90kW	90kW	90kW	90kW	90kW	22kW	22kW	22kW	22kW



Quelques chiffres ...

Octobre 2023

- / 90 000 sessions de recharge
- / Temps de charge moyen : 55 min
- / 23kW en moyenne par recharge



agAM
AGENCE D'URBANISME
DE L'AGGLOMÉRATION
MARSEILLAISE



Julien PASQUIER

Chargé de missions Prospectives
(Vinci Autoroutes)

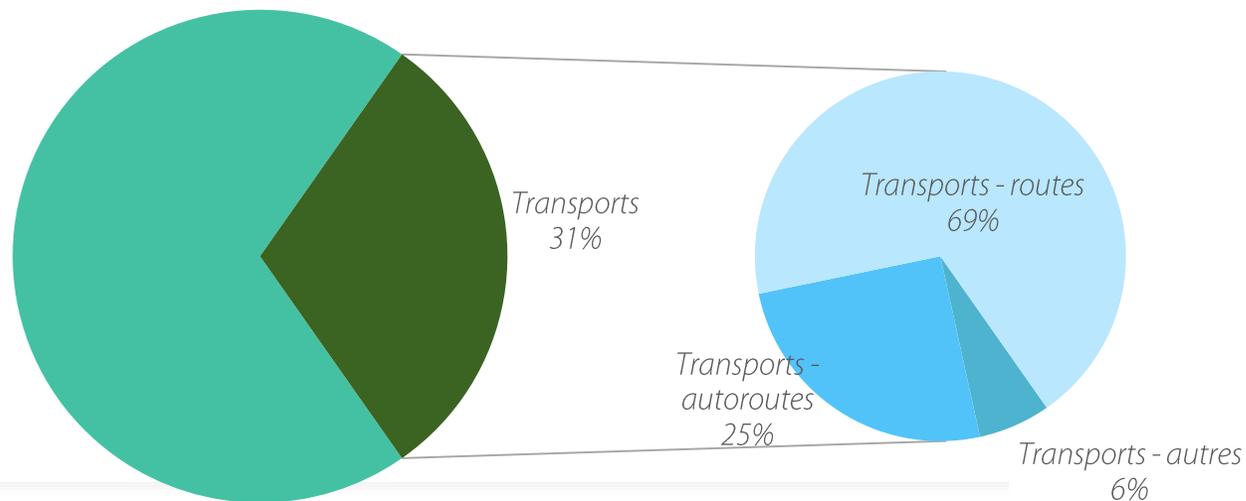
Le réseau Vinci Autoroutes dans les Bouches-du-Rhône



- **2 SCA** : ASF et ESCOTA
- **200 km de réseau concédé** (4 443 km au total)
- **28 échangeurs autoroutiers**
- **14 aires de service** (180 au total)

Un enjeu central : La décarbonation des transports

Répartition des émissions GES France



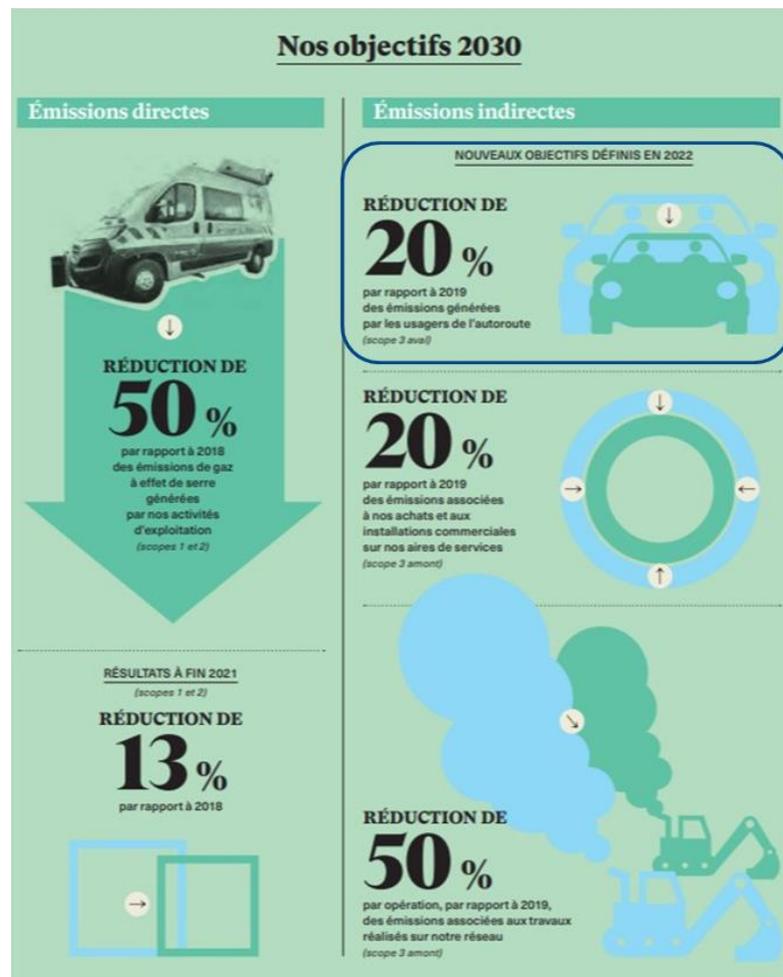
- En France, la route assure **88%** du transport de marchandises¹ et **81%** du transport de voyageurs²
- Le secteur des transports est responsable de **31%** des émissions nationales. La route représente **94%** de ces émissions³.

¹ en % des tonnes-kilomètres en 2019. Chiffres clés de transports, CGDD

² en % des voyageurs-kilomètres en 2019. Chiffres clés de transports, CGDD

³ ASFA, 2019

Ambition environnement 2030 Vinci Autoroutes



1. Réduction des émissions unitaires

100% des aires équipées d'IRVE en 2023



2. Augmentation du taux d'occupation

parkings de covoiturage, et voies réservées (VR2+ /VRTC)



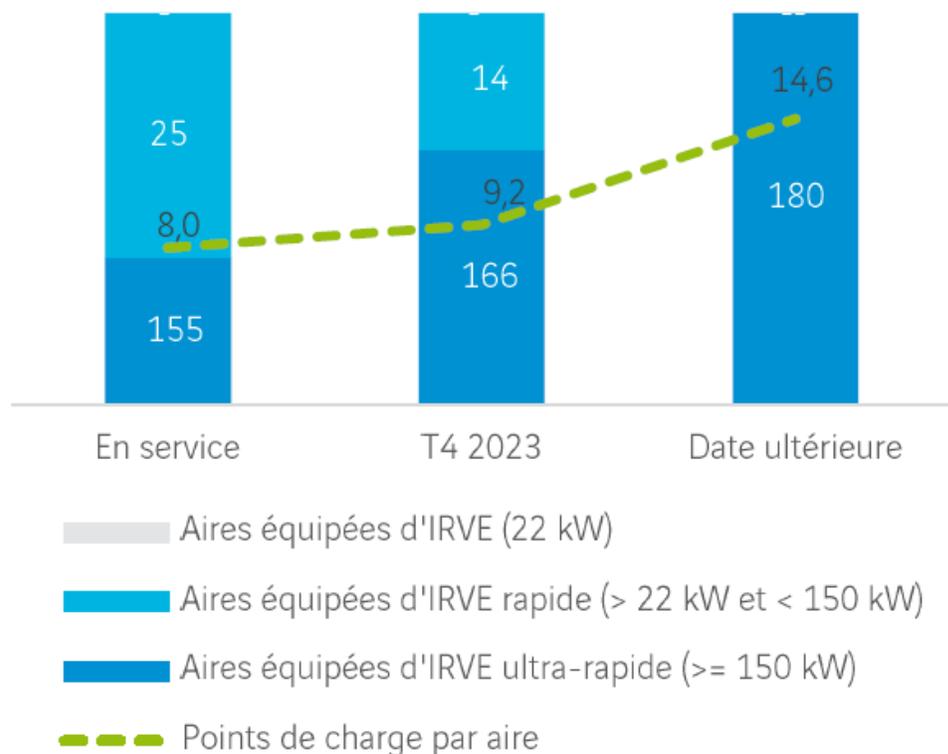
3. Promotion de l'intermodalité

Pôles d'Échanges Multimodaux de Longvilliers (A10) et PEM REM (projet)

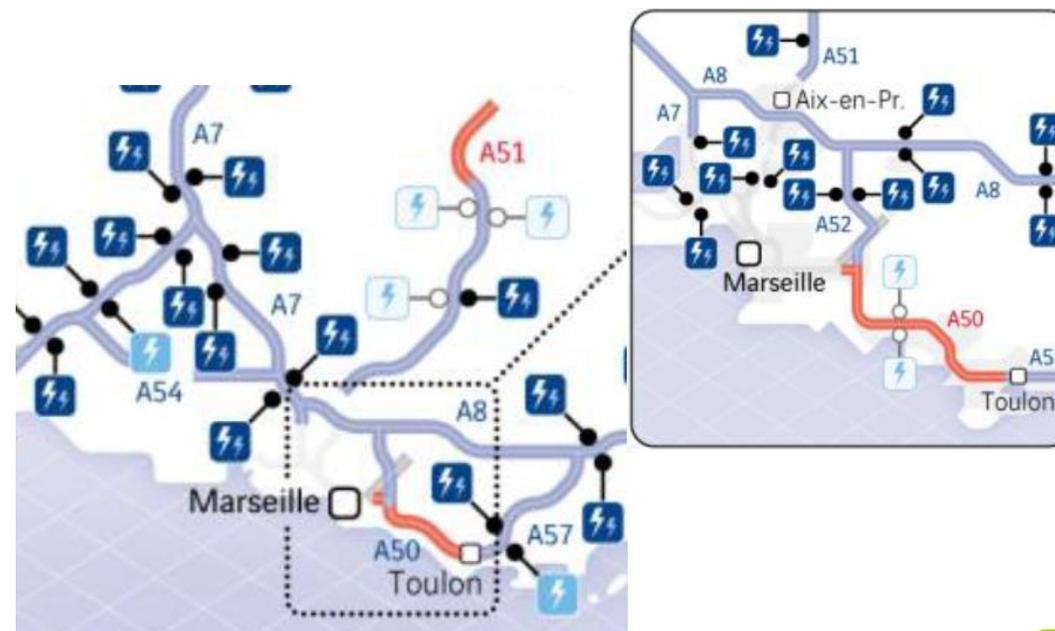


IRVE VL: Une étape majeure franchie dans le maillage du réseau autoroutier

Représentant 1452 points de charge CCS en service dont 84% > 150 kW



- **100% des aires de services** équipées a minima d'IRVE rapide à mi-2023.
- Equipements aires de repos en cours.



IRVE VL : Une ouverture sur le territoire avec les équipements de mobilité



- **25 points de charge complémentaires** (recharge lente à ultra rapide)
- **Près d'une centaine de points de recharge supplémentaires en projet**
- **Travail partenarial** avec les collectivités

IRVE PL : Le prochain défi ?

- Les PL représentent **25%** des émissions du secteur des transports, réalisés par une flotte d'environ 1 millions de PL (0,6 M français, 0,4 M étrangers)
- Sur autoroute, ils représentent **45%** des émissions pour **15%** du trafic

BIOCARBURANTS LIQUIDES ET BIOGAZ :
solutions transitoires/complémentaires

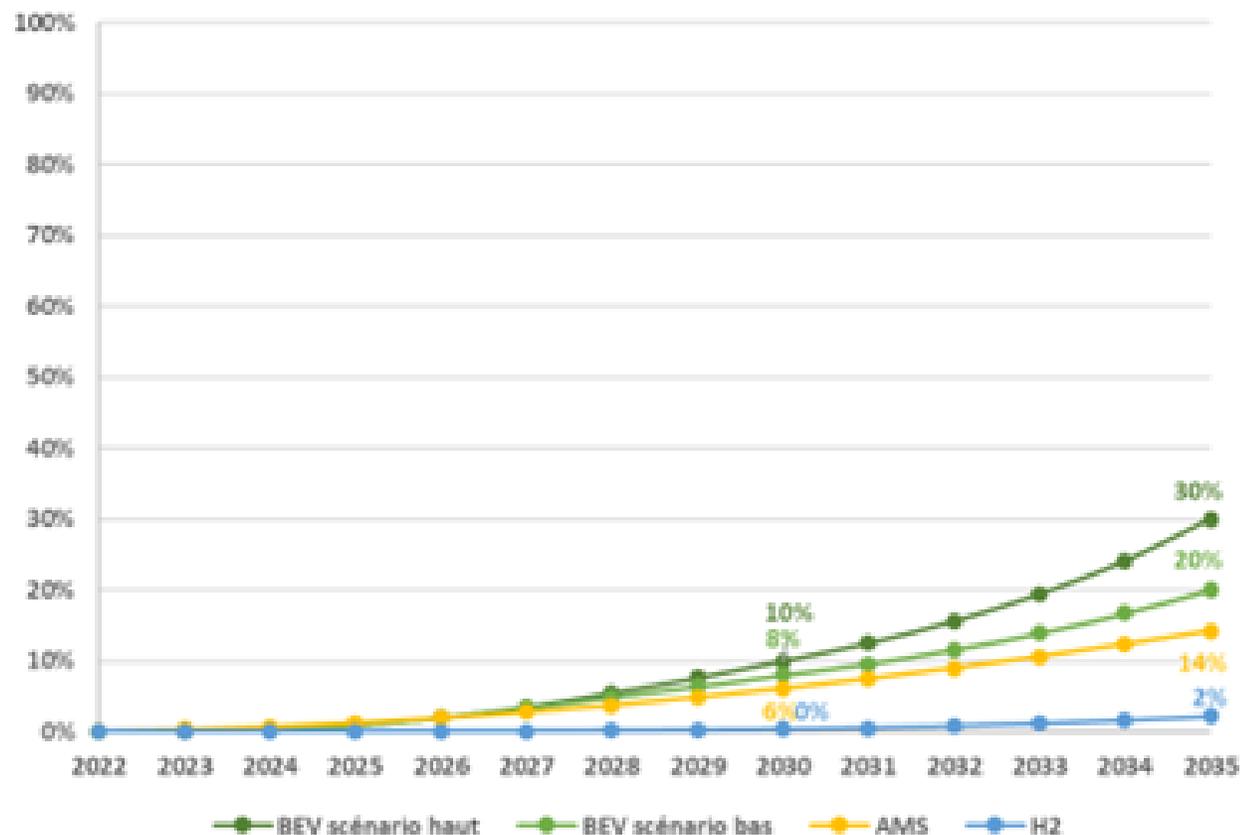
HYDROGÈNE

CAMIONS ÉLECTRIQUES À BATTERIE AVEC
RECHARGE STATIQUE

« ELECTRIC ROAD SYSTEMS » ERS

Expérimentation induction et rail
conductif en cours sur A10

IRVE PL : Le prochain défi ?



L'infrastructure devra donc recharger les PL avec soit :

- 4h30 d'autonomie en 45 minutes (pause « déjeuner ») : **bornes de 750 kW à 1 MW voire au-delà**
- 4h30 d'autonomie en 8h/9h. (pause « nocturne ») : **bornes de 100 kW**

Besoins (études préliminaires) par aire :

- Pour 10% de PL électriques dans le parc en 2030, **il faut 5 à 7 bornes de 100 kW et 2 à 3 bornes de 700 kW**
- Pour 25% de PL électriques dans le parc en 2035, **il faut 13 à 17 bornes de 100 kW et 6 à 8 bornes de 700 kW**

- Parc PL (FR) scénario haut : ~60 000 en 2030, ~180 000 en 2035

Mobilité



Un collectif porteur d'innovations

Des entreprises agiles engagées dans la transition écologique, réunies sur le thème des mobilités, pour transformer la vie, la ville, les déplacements et les usages. L'union fait la force !

